

# ATTESTATION DE CONFORMITE AUX EXIGENCES

n° 23/367/4040

**Demandeur:** Ameublement Français – Groupement Cercueil  
120 avenue Ledru Rollin  
75011 Paris

**Le(s) produit(s) référencé(s):** Cercueil Tombeau Peuplier AF 03

**Description :** Matériau(x) : bois massif  
Essence(s) de bois : peuplier (*masse volumique 450 kg/m<sup>3</sup>, module élasticité 9800 MPa*)  
Panneautage réalisé avec colle D3 ou C3  
Epaisseur minimale (hors moulurage) du fond, de la ceinture et du couvercle : 18 mm  
Longueur : 1950 mm ; Masse : 31 kg

Assemblage du couvercle : 12 agrafes + 12 joints métal 63 mm  
Angle d'appui du couvercle sur ceinture :  $30^\circ \pm 3^\circ$   
Assemblage de la ceinture : 12 joints métal 75 mm sans colle  
Liaison couvercle-ceinture : vissage (8 vis 4,5 x 60 mm)  
Liaison fond-ceinture : agrafage (24 agrafes 40 mm) + colle  
Angle entre fond et ceinture :  $101^\circ \pm 3^\circ$   
Couvercle débordant ; Fond encastré  
Système de portage : Poignée fixe non basculante (testée, non référencée)

respecte les caractéristiques mentionnées à l'article R. 2213-25.-I du code général des collectivités territoriales et définies par l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du code général des collectivités territoriales, définissant les caractéristiques applicables aux cercueils et fixant les modalités de vérification de ces caractéristiques,

pour un usage : **crémation uniquement**

suivant les méthodes d'essai définies par la norme NF D80-001 Cercueils - Spécifications de performances pour le contrôle d'aptitude à l'usage d'un cercueil :

- NF D80-001-1 (2004-05-01) : Partie 1 : caractérisation des cercueils et exigences mécaniques
- NF D80-001-2 (2007-09-01) : Partie 2 : caractérisation des cercueils et exigences pour la biodégradabilité en terre
- NF D80-001-3 (2008-09-01) : Partie 3 : caractérisation des cercueils et exigences pour la crémation

Nota 1 : la conformité du cercueil aux parties 2 et 3 de la norme est validée compte tenu du matériau constitutif et de son épaisseur.

Nota 2 : dans le cas d'utilisation sur ce cercueil d'un autre dispositif de portage, la preuve de conformité de celui-ci à la partie 1 de la norme devra être apportée.

suivant les résultats d'essais consignés dans le(s) rapport(s) d'essais :

Essais complets sur Tombeau Peuplier AF n°3: rapport d'essais FCBA : ME 21-0089-0322\_V1 du 24/06/2021

Toute modification majeure apportée au produit présenté et testé entraîne la nullité de la présente ATTESTATION DE CONFORMITE. Les modifications éventuelles doivent être notifiées par écrit dans les plus brefs délais au LABORATOIRE D'ESSAIS et MESURES du FCBA qui décidera de la suite à donner. La présente ATTESTATION DE CONFORMITE ne concerne que le(s) produit(s) soumis à l'examen par le demandeur. Elle ne peut en aucun cas caractériser une constance de qualité de fabrication. FCBA ne peut s'assurer ni garantir que le produit n'a fait l'objet d'aucune modification et qu'il demeure fabriqué et commercialisé sous les caractéristiques d'origine.

Champs sur Marne, le 22 mars 2023

L'Adjoint au directeur du Pôle ameublement  
et aménagement des espaces de vie

Institut technologique FCBA  
L'Adjoint au directeur du Pôle  
ameublement et aménagement  
des espaces de vie



10, rue Galilée  
77420 Champs sur Marne  
Tél : +33 (0)1 72 84 97 84

E. LAUNAY

E. LAUNAY